

RETRAIT OU TRANSFERT D'UN CRI, D'UN FRV OU D'UN FRRRI DU MANITOBA EN RAISON D'UN MONTANT MODIQUE

GÉNÉRALITÉS

Le présent formulaire doit être rempli si le titulaire d'un compte de retraite immobilisé (**CRI**), d'un fonds de revenu viager (**FRV**) ou d'un fonds de revenu de retraite immobilisé (**FRRRI**) du Manitoba souhaite retirer ou transférer la totalité de son CRI, FRV, ou FRRRI parce que le droit à pension (soit la valeur du CRI, FRV ou FRRRI) est considéré comme un montant modique.

Le CRI, le FRV et le FRRRI du Manitoba sont régis par la *Loi sur les prestations de pension* et les *Règlements sur les prestations de pension*. Pour que le retrait ou le transfert ait lieu, le client doit être âgé d'au moins 65 ans et la valeur totale des CRI, FRV et FRRRI ne doit pas excéder 40 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension pour l'année où la demande est faite.

Le présent formulaire doit être :

- rempli et signé devant témoin;
- remis à BMO Ligne d'action Inc.

**RETRAIT OU TRANSFERT DU MONTANT MODIQUE D'UN CRI, D'UN FRV
OU D'UN FRRRI DU MANITOBA**

DIRECTIVES À L'INTENTION DU TITULAIRE

DESTINATAIRES : BMO Ligne d'action Inc.
fiducie BMO

ET : Société de

TYPE DE RÉGIME IMMOBILISÉ : BMO LIGNE D'ACTION INC. CRI FRV FRRRI
DU MANITOBA

NUMÉRO DE COMPTE BMO LIGNE D'ACTION : _____

NOM DU TITULAIRE DU CRI, DU FRV OU DU FRRRI : _____

VALEUR ACTUELLE DES ACTIFS DU CRI, FRV OU FRRRI (approx.) : _____ \$

Je, _____, titulaire du CRI, du FRV ou
du FRRRI, déclare que :

1. Je suis le propriétaire du compte de retraite immobilisé (CRI), du fonds de revenu viager (FRV) ou du fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI) susmentionné, lequel est régi par les *Règlements sur les prestations de pension* du Manitoba. Je suis un ancien participant du régime de retraite enregistré duquel les actifs immobilisés ont été transférés.
2. La valeur totale de mes comptes CRI, FRV ou FRRRI du Manitoba (autres que le compte CRI, FRV ou FRRRI susmentionné) se chiffre actuellement à _____ \$
3. Je déclare que je suis âgé d'au moins 65 ans, que le droit à pension (c.-à-d. la valeur du compte REER immobilisé, du compte FRV ou du compte LRIF) combiné à la valeur totale de mes autres comptes CRI, FRV et FRRRI du Manitoba n'excède pas 40 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) pour l'année où la demande est faite.
4. Le CRI, FRV ou FRRRI susmentionné n'est pas assujéti aux règlements visant le partage des biens ou le transfert des avantages sociaux et des droits en cas de rupture du mariage ou de l'union de fait.

Retrait – Je demande à BMO Ligne d'action de retirer la totalité du solde de mon compte CRI, FRV ou FRRRI susmentionné. Je comprends que ce montant fera l'objet d'une retenue d'impôt lorsqu'il sera retiré et me sera versé, et qu'il sera déclaré à titre de revenu sur mon formulaire T4RSP ou T4RIF de l'ARC (ou si je suis un non résident, sur mon formulaire NR4 de l'ARC).

Numéro du compte de BMO Banque de Montréal _____

Numéro de compte de placement BMO Ligne d'action Inc. _____

en :

- Espèces
- En nature (joindre la liste des actifs et les directives pour les transferts en nature)

OU

Transfert – Je demande à BMO Ligne d'action de transférer la totalité de mon compte CRI, FRV ou FRRRI susmentionné à mon REER ou mon FERR non immobilisé indiqué ci-dessous.

Numéro de compte REER BMO Ligne d'action _____ en :

- Espèces
- En nature (joindre la liste des actifs et les directives pour les transferts en nature)

Numéro de compte FERR BMO Ligne d'action _____

en :

- Espèces
- En nature (joindre la liste des actifs et les directives pour les transferts en nature)

SIGNÉ PAR LE TITULAIRE, le _____ (ville),

_____ (province ou état), _____ (pays)

Signature du titulaire du CRI, du FRV ou du FRR

Date

Adresse du titulaire du CRI, du FRV ou du FRR :

ATTESTATION DU TÉMOIN

Je déclare que j'ai été témoin de la signature du formulaire par le titulaire :

NOM DU TÉMOIN : _____

ADRESSE DU TÉMOIN : _____

Signature du témoin

Date